

TABLE DES MATIERES

	Pages
Installation de M. PROFFIT, conseiller municipal	2
<u>ADDITIF</u>	
Règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés du SMIRTOM	2-4
Compte rendu des décisions prises par délégation	4-6
<u>FINANCES</u>	
Compte de gestion du Receveur – Exercice 2021	6-7
Compte Administratif - exercice 2021	7-13
Reprise des résultats du budget de la Caisse des écoles dans le budget de la commune	13-14
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	14-15
Créances éteintes – exercice 2022	15
Attribution de subventions – exercice 2022	15-16
Budget Supplémentaire – exercice 2022	17-20
Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires Caisse des Dépôts d'un montant de 800 000 €	20
<u>DIRECTION GÉNÉRALE</u>	
Modification de la composition des commissions municipales	20-21
Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de délégation de service public	21-22
<u>COMMANDE PUBLIQUE</u>	
Assurances de la Ville et du CCAS : autorisation à M. le Maire de signer la convention de groupement de commande avec le CCAS et le marché à venir	22-23
<u>POLE PETITE ENFANCE - ENFANCE</u>	
Participation aux frais de scolarité des enfants scolarisés hors de leur commune de résidence pour l'année 2022-2023	23-24
<u>JEUNESSE ET SPORT</u>	
Tarifs du programme d'animation été 2022 « 1 lac Sport »	24-25
<u>CONSERVATOIRE PATRICIA PETIBON</u>	
Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2022-2023	25-26
<u>POLICE MUNICIPALE</u>	
Convention de mise à disposition du stand de tir Champfleuri pour la formation des agents de police municipale intercommunale	26
<u>RESSOURCES HUMAINES</u>	
Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité	27
Fixation du nombre de représentants du personnel au sein de la Formation Spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité	28
Autorisation à M. le Maire d'ester en justice en cas de litige relatif aux élections professionnelles du Comité Social Territorial	28-29

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Aujourd'hui deux mai deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DIGEON, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Sylviane HOUDRÉ, M. Philippe MALET, Mme Françoise CHESNOY, M. Charles TERRIER, Mme Nadia GUITARD, M. Dominique DELANDRE, Mme Valérie CHARLES, M. Jean-René COQUELIN, Mme Dominique BABIN, M. Jacques Éric DELATRE, M. Vincent LAZZAROTTO, Mme Nora MEZIANE, Mme Caroline BOURRY, Mme Marine SCHEFFER, M. Christophe BELABBES, M. Thierry COLLARD, Mme Céline HEBERT, M. Olivier MASSON, M. Alphonse PROFFIT.

Ont donné délégation de vote :

- Mme Joëlle VATRIN à M. Jean-René COQUELIN
- M. Fabien LÉON à Mme Valérie CHARLES
- Mme Delphine DECHAMBRE à Mme Sylviane HOUDRÉ
- M. Thomas DAVID à M. Philippe VAREILLES
- Mme Marine POUILLET à Mme Nelly DURY
- M. Ali LEYLEK à M. Dominique DELANDRE
- Mme Éline LEROY à M. Alphonse PROFFIT

Absents : M. Fabrice BOUSCAL, M. Bruno NOTTIN, M. Manuel RIBEIRO, Mme Mélanie LETOURNEUR.

Mme MEZIANE remplit les fonctions de secrétaire.

* * *

Installation de M. PROFFIT, conseiller municipal

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Alors, alors nous allons déjà procéder à l'installation de Monsieur Alphonse PROFFIT. Nous avons reçu, Monsieur WEBER, le 31 mars informant le Maire de sa démission du Conseil Municipal. On a l'accusé de réception du Maire à Monsieur WEBER le 31 mars. Monsieur PROFFIT est le suivant sur la liste du 31 mars 2022 et le Maire a informé le Préfet et le Sous-préfet le 31 mars 2022. Monsieur PROFFIT, on vous souhaite la bienvenue au Conseil Municipal.

* * *

RÈGLEMENT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU SMIRTOM

Vu la délibération n° 21-15 du 26 mars 2021, le Comité Syndical du SMIRTOM adoptant le Règlement définissant les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés applicable à l'ensemble des communes membres du SMIRTOM,

Considérant que ce règlement fait l'objet d'une communication par le Maire à son Assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés du SMIRTOM.

Monsieur le Maire :

Règlement de la collectivité au sujet de la collecte des déchets ménagers à SMIRTOM, donc c'est un additif. En fait, il est porté à connaissance puisqu'il n'y a pas de vote là-dessus. C'est simplement un règlement qui a été voté par le SMIRTOM et qui est communiqué à la Mairie, donc je vous le joins. Je pense que vous l'avez reçu. C'est un règlement qui est à lire. Monsieur MALET, il n'y a rien de particulier ? Je vous ai demandé de jeter un œil là-dessus.

Monsieur MALET :

Il n'y a rien de particulier. C'est le règlement qui s'appliquait oralement aux communes et aux usagers qui a été demandé par la Cour des comptes au SMIRTOM parce qu'il n'était pas écrit. C'est tout.

Monsieur le Maire :

Monsieur MASSON, oui.

Monsieur MASSON :

Ce sera à l'ordre du jour aujourd'hui ?

Monsieur le Maire :

Non, c'est un additif. On vous l'a envoyé.

Monsieur MASSON :

Oui, mais alors quand est-ce qu'on en parlera ?

Monsieur le Maire :

On n'en parle pas.

Monsieur MASSON :

On a des remarques à faire.

Monsieur le Maire :

Il est communiqué pour information.

Monsieur MASSON :

On a des remarques à faire.

Monsieur le Maire :

Faites-les, Monsieur MALET va les noter puisqu'il est Délégué au SMIRTOM. Il a été mis en place il y a un an. Il a été communiqué aux mairies pour information. Il faut qu'on le porte à connaissance. S'il y a des remarques, je vous conseille de faire un courrier qui sera communiqué au SMIRTOM parce que je ne suis pas capable de vous répondre.

Monsieur MALET :

Monsieur MASSON, ça s'applique aux 36 communes qui travaillent avec le SMIRTOM, donc ce n'est pas un débat que nous avons.

Monsieur MASSON :

J'entends bien, sauf que je crois que cela fait un an à peu près qu'il a été rédigé.

Monsieur MALET :

Oui.

Monsieur MASSON :

On l'apprend alors qu'il n'a même pas été examiné en commission. Il n'était même pas en commission générale.

Monsieur le Maire :

Ce sera éventuellement l'Agglomération. Ce n'est pas ici. C'est porté à la connaissance de l'Agglomération.

Monsieur MASSON :

Sauf qu'il y a un certain nombre de questions et notamment le rapport de la Chambre régionale des comptes qui a été rendu public vendredi dernier. J'ai passé une partie de mon week-end à lire cette littérature grise et il y a des choses qui concernent Montargis tout de même.

Monsieur le Maire :

Il y a un Conseil de l'Agglomération le 17 mai, je crois, et c'est là qu'il faudra poser vos questions relatives à ce dossier-là. Nous n'avons aucune compétence pour le traiter.

Monsieur MASSON :

Cela concerne le marché de Montargis entre autres.

Monsieur le Maire :

Oui, mais c'est l'Agglomération qui est compétente là-dessus.

Monsieur MASSON :

Et la remarque qu'a renvoyé Monsieur le Président du SMIRTOM en disant qu'il y aurait des consultations par rapport au financement qui est insuffisant concernant les marchés.

Monsieur le Maire :

Cela a été rectifié. C'est fait. Vous n'étiez peut-être pas encore élu. Cela fait combien de temps que vous êtes élu ?

Monsieur MASSON :

Non, mais il y a une observation qui a été faite par la Chambre régionale des comptes justement sur ce point-là et Monsieur BÉGUIN a répondu. C'est dans le rapport également.

Monsieur MALET :

Je peux répondre. Je vais vous répondre directement comme ça, on n'en parlera plus. Si vous voulez, la chambre avait remarqué que le SMIRTOM nous faisait un prix trop bas par rapport à cela. C'était pour nous comme pour Ferrières par rapport au ramassage des ordures uniquement pour le marché. Donc, cela a été rectifié au mois de janvier si je me rappelle bien. Donc aujourd'hui, il n'y a plus lieu de cette remarque.

Monsieur MASSON :

Parce qu'on ne fait pas de tri à la source. Enfin, je veux dire qu'il y a aussi des choses concernant le tri à la source... Le tri en amont des déchets pas seulement pour le marché, mais pour de nombreux lieux. Et, ce n'est pas mis en œuvre y compris à l'échelle la commune, donc il faudrait qu'on puisse se pencher à un moment. Je ne sais pas. Cela concerne aussi la commune.

Monsieur MASSON :

Ce sont des questions qu'il faut poser au SMIRTOM pendant le Conseil d'Agglomération.

Monsieur le Maire :

Le 17 mai, vous avez la prochaine réunion. Elle arrive.

* * *

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES
DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 28 MARS 2022**

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 8 avril dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

Réalisation d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire.
(Arrêté n° D 22/012 reçu en Sous-Préfecture le 17/03/2022)

Demande de subvention auprès de l'État au titre du FIPD 2022 pour l'extension du système d'alarme radio PPMS alerte attentat-intrusion, à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 1 676 € HT.
(Arrêté n° D 22/013 reçu en Sous-Préfecture le 24/03/2022)

Demande de subvention auprès de l'État au titre du FIPD 2022 pour l'extension de 19 caméras à recherche par apparence et lecture de plaque d'immatriculation aux entrées de la commune et l'extension de la liaison fibre optique entre le centre-ville et le CSU avec ajout de 3 caméras à recherche par apparence, à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération, soit 25 464,40 € HT.
(Arrêté n° D 21/014 reçu en Sous-Préfecture le 24/03/2022)

J'ai signé les marchés, accords-cadres et avenants suivants dans le cadre de la délégation que m'a confiée le Conseil Municipal par délibérations en date du 15 juillet 2020 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et du 27 octobre 2014 concernant APPROLYS.

MARCHÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE

EXTENSION DU LOCAL ATHLÉTISME STADE CHAMPFLEURI À MONTARGIS

Mission S.P.S.
Sté APAVE CONSTRUCTION - 45100 ORLÉANS
Montant : 966,00 € HT
Date de notification : 16/03/2022

EXTENSION DU LOCAL ATHLÉTISME STADE CHAMPFLEURI A MONTARGIS

Mission Contrôle Technique
Sté APAVE CONSTRUCTION - 45100 ORLÉANS
Montant : 1 560,00 € HT
Date de notification : 16/03/2022

LOCATION DE 8 VÉHICULES NEUFS CAMIONS-BENNES 3.5 T

Modification de marché n° 1 (avenant) - Changement de Direction
Sté SELVI LORIN - 45210 FONTENAY-SUR-LOING
Date de notification : 22/03/2022

STADE BÉRAUD : RÉFECTION DES TRIBUNES, DU CLUB HOUSE ET DES VESTIAIRES

Modification de marché n° 1 (avenant) - Travaux supplémentaires
Lot n° 2 - Charpente bois
Sté U.T.B. - 45700 VILLEMANDEUR
Montant : 4 450,00 € HT
Date de notification : 29/03/2022

CONSTRUCTION DE SANITAIRES SUR LE SITE DE L'ÉCOLE PASTEUR

Mission S.P.S.
Sté SOCOTEC CONSTRUCTION - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
Montant : 2 350,00 € HT
Date de notification : 11/04/2022

**AMÉNAGEMENT DU PORT ST-ROCH ET CONSTRUCTION D'UNE CAPITAINERIE
2^e Procédure suite à des lots déclarés sans suite lors de la première procédure**

Lot n° 5D 1 - Menuiserie métallique, serrurerie

Sté METAL ALU CENTRE - 45700 VILLEMANDEUR
Montant : 156 657,00 € HT
Date de notification : 11/04/2022

Lot n° 5D 2 - Doublage, isolation, faux plafonds, peinture

Sté BIDEZ - 45700 PANNES
Montant : 106 063,35 € HT
Date de notification : 12/04/2022

Lot n° 5 F - Électricité

Sté E2C ELEC
45700 VILLEMANDEUR
Montant : 43 892,50 € HT
Date de notification : 12/04/2022

APPELS D'OFFRES OUVERTS

EXPLOITATION DU CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE MONTARGIS AVEC GARANTIE TOTALE DES INSTALLATIONS

Modification de marché n° 1 (avenant)
-Suppression de la prestation P1 ainsi que sa redevance pour le Centre Nelson Mandela suite au raccordement au réseau de chauffage urbain de Montargis
-Réactualisation des prix du P2 et P3 en adéquation avec la sous-station
Sté DALKIA - 45774 SARAN cedex
Date de notification : 21/03/2022

MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES

Néant

ACCORD-CADRE/MARCHÉ SUBSÉQUENT - APPROLYS

ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIERS POUR LES MEMBRES DE LA CENTRALE D'ACHAT APPROLYS CENTR'ACHATS

La ville a intégré cet accord-cadre en cours d'exécution, ce dernier ayant été notifié en 2020.

Accord-cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum (Appel d'offres ouvert).

Durée : 4 ans

Lot 1 : MOBILIERS ADMINISTRATIFS

1^{re} période de reconduction : du 23/03/22 au 22/03/23

Société CANAL AGENCEMENT SÉLECTION (CAS) - 41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR

Date de notification : 23/03/2020

Lot 2 - MOBILIERS SCOLAIRES

1^{re} période de reconduction : du 20/03/2022 au 19/03/2023

LAFA COLLECTIVITÉS - 15000 AURILLAC

Date de notification : 20/03/2020

Lot 4 - MOBILIERS PETITE ENFANCE

1^{re} période de reconduction : du 12/03/2022 au 11/03/2023

WESCO - 79141 CERIZAY Cedex

Date de notification : 23/03/2020

Lot 5 - MOBILIERS DE RESTAURATION

1^{re} période de reconduction : 20/03/2022 au 19/03/2023

LAFA COLLECTIVITÉS - 15000 AURILLAC

Date de notification : 20/03/2020

Lot 6 - VESTIAIRES ET CASIERS

1^{ère} période de reconduction : 20/03/2022 au 19/03/2023

CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES (CVC) - 28260 OULINS

Date de notification : 20/03/2020

-=-=-

Monsieur le Maire :

Numéro 1 : rapport du Maire sur les décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 28 mars dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ? On l'a vu en commission. Rien de particulier ? Je vous remercie.

* * *

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget de la Ville dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur Municipal.

-=-=-

Monsieur le Maire :

Madame GUITARD, gestion du compte de receveur municipal exercice 2021.

Madame GUITARD :

Mes chers collègues, bonsoir ! Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur municipal est strictement conforme au compte administratif de la Ville avec un résultat en investissement de 586 961,97 €, un résultat de clôture en fonctionnement de 2 139 211,67 €, donc un résultat global de 2 726 173,64 €.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques ? Si personne n'en fait, je considère c'est voté. Abstention ? Monsieur NOTTIN s'abstient. Et vous ? Alors contre, Monsieur PROFFIT et les trois du groupe de Monsieur PROFFIT. Abstention, les quatre du groupe de Monsieur NOTTIN.

Adopté à LA MAJORITÉ par 23 voix POUR, 3 CONTRE (M. MASSON, Mme LEROY, M. PROFFIT) et 3 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT).

* * *

Arrivée de MM. BOUSCAL et NOTTIN

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021

Le Maire présente le compte administratif 2021 avant de quitter l'assemblée et de laisser la présidence au Doyen au moment du vote.

⇒total des dépenses 32 094 692,97 €	
Dépenses de fonctionnement de l'exercice.....	22 329 501,75 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	6 091 661,68 €
Restes à réaliser en fin d'exercice.....	3 673 529,54 €
⇒total des recettes 33 020 680,90 €	
Recettes de fonctionnement de l'exercice.....	23 998 430,41 €
Recettes d'investissement de l'exercice	6 412 208,80 €
Résultats reportés.....	736 697,86 €
Résultats affectés.....	- €
Restes à réaliser en fin d'exercice.....	1 873 343,83 €
d'où un excédent global de clôture de	925 987,93 €

-=-=-

Monsieur le Maire :

On y va. Compte administratif exercice 2021, Madame GUITARD.

Madame GUITARD :

Nous vous présentons le compte administratif 2021. Je vais juste remercier les services Finances et Nathalie LAURENT qui ont fait un travail vraiment extraordinaire. Donc, le compte administratif 2021 en fonctionnement ressort avec un excédent de 1 668 928,66 €, avec un résultat reporté de 470 283,01 €. On ressort avec un résultat de clôture de fonctionnement de 2 139 211,67 €. Ce résultat de clôture doit couvrir le déficit d'investissement, donc cela sert à l'autofinancement et les besoins de financement en fonctionnement et en investissement. En ce qui concerne l'investissement, le résultat de clôture ressort avec un excédent de 320 547,12 €, un excédent reporté de 266 414,85 €, un montant de restes à réaliser, avec un déficit sur les restes à réaliser, de 1 800 185,71 €. Le résultat clôture de la section investissement ressort à -1 213 223,74 €. Donc, il faudra prélever cette somme sur le résultat de clôture de fonctionnement pour couvrir ce déficit. Le résultat de fonctionnement est de 2 139 211,67 €. La couverture du déficit d'investissement st de 1 213 223,74 € et le résultat disponible est de 925 987,93 €. En ce qui concerne la section de fonctionnement, la répartition est par nature. On constate en 2021 une reprise justement des activités avec une progression de 13 % sur les charges à caractère général, une progression de 5 % sur les charges de personnel et puis un total de progression nette d'environ 5 %.

Monsieur le Maire :

Alors, Monsieur NOTTIN et Monsieur BOUSCAL sont arrivés. On en est complet.

Madame GUITARD :

Alors pour la section de fonctionnement, il y a une évolution par service. Pour les services individualisés, on retrouve en total réalisé les 4,92 % d'augmentation. On constate sur les services sécurité salubrité publique une progression de 14,56 %, sur les enseignements et formations plus 14,99 %, sur le sport et jeunesse une baisse de 11 % qui correspond à la baisse des subventions à cause du COVID. Les associations n'ont pas eu d'activité, donc il y a moins de subventions. Puis intervention sociale et santé, une hausse notamment liée au CCAS et au centre de vaccination. Pour la répartition de nos dépenses de fonctionnement en pourcentage par service, on constate que la moitié des dépenses de fonctionnement est consacrée notamment à l'enseignement, la famille, sport et jeunesse, et la culture. 25 % de nos dépenses sont destinées au cadre de vie, à la propreté et la sécurité. En ce qui concerne les recettes par service, on constate une progression de 4 %. On passe de 3 343 955 € à 3 469 417 €. La progression sur les services généraux n'est pas très significative puisque les 80 % représentent 100 000 €. Enseignement et formation + 23 % et culture. En fait, on constate une reprise de l'activité suite à la crise sanitaire. La répartition de nos recettes de fonctionnement par nature : les impôts et taxes représentent 5 % de nos recettes, les dotations de l'État 35 % et les produits des services 8 %. L'évolution des dépenses pour la section d'investissement : les opérations d'équipement proprement dites ont augmenté de 30 %. On est passé de 2 905 630 € à 3 766 703 €. Les postes les plus significatifs concernent l'enseignement et la formation avec le démarrage des travaux à Pasteur, + 26 %. Une baisse sur la culture, mais c'est la fin des travaux sur l'Arcade de Lorris. Au Stade Champfleuri, c'est également la fin des travaux qui avaient été entamés en 2020. Puis le gros morceau est l'aménagement des services urbains, à savoir les travaux et Boulevard des Belles Manières qui passent de 956 000 € à 1 653 000 €. La répartition de nos recettes par poste : le FCTVA représente 611 052 €. Le montant des subventions est de 665 526 €. Les opérations de compte de tiers sont des opérations avec l'AME pour le port à hauteur de 332 727 €. Un emprunt a été réalisé en 2021 à hauteur de 1 952 600 €. Il concerne les 1 500 000 € qui avaient été votés au budget. Le solde de l'emprunt 2020 n'avait pas été solutionné à hauteur de 452 000 €. On retrouve des excédents reportés de 266 415 €, une dotation aux amortissements de 583 758 € et l'affectation du résultat pour 2 258 620 €, donc un total de recettes de 6 678 624 €. L'autofinancement est représenté par l'excédent reporté, la dotation aux amortissements et l'affectation du résultat. Ce total-là représente plus de la moitié de nos recettes d'investissement. Les réalisations les plus significatives en 2021 concernent les travaux de l'aménagement du Boulevard des Belles Manières et la Place de la République à hauteur de 1 379 107 €. Le début de la construction de la rue piétonne représente 45 299 €. Le réaménagement et la mise aux normes du Centre Nelson Mandela sont de 86 010 €. Les travaux ont été réalisés. La réorganisation de l'École Pasteur coûte 550 374 €. C'est le démarrage. Je vous rappelle que ce sont des dépenses faites en 2021, donc c'est vraiment le démarrage. La fin des travaux pour l'accueil et les loisirs à l'École Meunier est de 87 269 €. C'est la fin des travaux de l'École Meunier. La réfection de deux terrains de tennis plus le mur représente un montant de 68 447 €. La tribune du Stade Beraud a été refaite pour 157 659 €. Enfin, les travaux d'aménagement du port sont une opération sous mandat pour 331 824 €. Concernant l'encours de la dette, on constate que la Ville poursuit son effort de désendettement tout en maintenant un taux d'équipement important. Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette était de 19 996 921 €. L'épargne brute et l'épargne nette : notre capacité d'autofinancement brute en 2020 était de 2 370 187 €. Elle est passée à 2 253 186 € en 2021. On a un encours de dette pour 2021 de 19 996 921 € et une capacité de désendettement de 8,87 années. La CAF brute représente l'épargne disponible affectée au remboursement du capital de la dette. L'épargne nette ou la capacité d'autofinancement nette atteint 314 353 € en 2021 en progression par rapport à 2020 où elle était de 300 575 €. Je vous rappelle que le plafond national concernant le désendettement est à 12 ans. Nous sommes à 8,87. Puis, je crois que c'est tout pour la présentation du CA.

Monsieur NOTTIN :

Certes, le compte administratif de 2021 est rendu plus complexe à cause du COVID qui a émaillé toute l'année et de fait perturbé l'action municipale. Mais, sa lecture donne quelques précieuses indications sur vos priorités et le sens de vos orientations municipales. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une fois de plus l'exécution du budget 2021 est loin d'avoir répondu aux besoins concrets des Montargois. On cherchera en vain dans ce compte administratif la moindre ambition sociale et solidaire. Ce budget était bien incapable de faire rattraper son retard à notre Ville en matière de pauvreté, d'emplois, de services publics locaux, d'accès aux soins et de solidarité. Concernant les dépenses de fonctionnement, la très légère augmentation est d'autant plus en trompe-l'œil puisqu'elles sont au même niveau qu'en 2019 alors que les besoins de la population se sont largement accrus depuis le début de la crise sanitaire et que la pauvreté et la précarité se développent encore plus dans notre Ville qu'ailleurs. Ainsi des dépenses qui symbolisent la modernité et l'avenir d'une Ville sont en net recul : - 2,47 % pour la culture, - 11,73 % pour le sport et la jeunesse. Les dépenses pour le cimetière municipal baissent de 44 % ce que de nombreux Montargois constatent et critiquent en pointant le manque de moyens humains affectés au cimetière. D'autres dépenses connaissent des baisses inquiétantes : - 13 % pour les affaires scolaires, - 62,25 % pour l'action culturelle, - 20 % pour le Centre Mandela, - 39 % pour le Centre des Quatre-saisons, - 5 % pour le Foyer Cousin. L'augmentation des dépenses pour les interventions sociales et santé ne doivent pas faire illusion, car elle inclut la hausse de la subvention de la Ville pour le CCAS rendue obligatoire vu que le CCAS n'a quasiment

plus d'excédent depuis qu'il a dû compenser la baisse de la subvention de la Ville en 2019. Et vu que les dépenses de personnel, de gestion interne et de fonctionnement courant ont augmenté, la Ville n'avait pas le choix que d'augmenter la subvention pour continuer à faire fonctionner normalement notre CCAS, mais malheureusement cette hausse technique ne s'accompagne pas de moyens pour mettre en place des politiques audacieuses et solidaires nouvelles répondant davantage aux besoins des habitants. Un seul exemple, la Ville refuse de financer l'analyse des besoins sociaux qui est une obligation légale depuis plusieurs années. Il s'agit dans chaque CCAS d'analyser les besoins concrets de la population eu égard aux caractéristiques sociologiques et sociales de la population. C'est décisif pour adapter les moyens ainsi que les politiques du CCAS aux vrais besoins. Nul doute que cette analyse dirait des choses que vous ne voulez pas entendre, donc du coup vous préférez enfreindre la loi et le fait que d'autres CCAS fassent la même chose ne nous rassure pas. À chaque Conseil d'Administration du CCAS, vous nous dites que vous y pensez, mais rien ne bouge depuis des années. Clairement au CCAS, il faudrait engager des politiques nouvelles pour répondre aux besoins croissants des Montargois. Un exemple : en 2021, 23 000 € d'économies ont été réalisés sur les dépenses prévues pour les secours et seulement 37 000 € ont été dépensés pour l'aide alimentaire dans la Ville la plus pauvre du Loiret et de la Région. Autre remarque toujours concernant les dépenses de fonctionnement, la délégation de gestion des piscines au privé continue de coûter très cher. En 2021, la Ville a dépensé 100 000 à 200 000 € de plus que lorsque la gestion était publique, 816 000 € si j'arrondis contre 613 000 € en 2017 et 703 000 € en 2018, les deux dernières années de gestion publique. Et cela va continuer en 2022 avec plus d'un million prévu en dépenses de fonctionnement pour la piscine au budget. Autre exemple évident de votre obsession pour les projets de luxe non appropriés et pas réfléchis, et qui coûtent très cher : la Halle Girodet qui a coûté près de 800 000 € et dont les recettes de fonctionnement s'élèvent dans le compte administratif 2021 à zéro euro. Fermée depuis un an et demi, il semble évident qu'elle est inadaptée aux besoins. Encore un mauvais choix d'investissement qui plombe les Finances de la Ville et des autres collectivités qui ont financé ce projet baroque. Concernant les dépenses d'investissement, la hausse de 12 % ne doit pas faire oublier leur effondrement de 22 % au total en 2019 et 2020. Avec 6 000 000 €, nous sommes loin des 6 800 000 € de 2019. De plus, vos choix politiques en matière d'investissement continuent eux aussi de privilégier l'image de la Ville, de la carte postale, au détriment de la réponse aux besoins de la population. Ainsi, l'intégralité de l'augmentation des dépenses d'investissement est concentrée sur les dépenses de voirie en centre-ville. Cette explosion vertigineuse des dépenses de voirie s'accompagne d'une baisse quasi générale et souvent importante de toutes les autres dépenses d'investissement : sécurité salubrité publique - 15 %, culture - 27 %, sport et jeunesse - 45 %, famille - 31 %, interventions sociales et santé - 5 %. Avec de tels choix d'investissement, notre Ville ne peut pas développer de politiques publiques efficaces et solidaires rendues encore plus nécessaires avec la crise. Ainsi, notre Ville n'a toujours pas de centre public municipal de santé, aucune école neuve depuis plus de 10 ans. On attend la prochaine peut-être dans 3 ans et encore, car vous avez dit l'autre jour que ce n'était pas sûr puisque cela dépendrait des financements. Et une seule école neuve, je le rappelle, depuis plus de 20 ans que vous gérez à la Mairie. Il n'y a pas de centre de loisirs indépendant, c'est-à-dire en dehors des écoles, pas de maison des associations digne de ce nom, manque criant de salles de quartier, des salles municipales en nombre largement insuffisant et largement vétustes. De plus, nous constatons que le taux de réalisation des investissements est faible à seulement 55 % ce qui explique que les restes à réaliser augmentent et sont très élevés à 3 673 529 €. Des millions qui auraient pu être utilisés utilement pour la population. L'investissement utile, celui qui concentre les dépenses d'équipements nouveaux, est largement absorbé par les travaux de l'hyper centre-ville (travaux Boulevard des Belles Manières et la Passerelle de la Pêcherie). L'encours de la dette est de 1 312 € par habitant contre 862 € pour la moyenne nationale de la strate soit près de 52 % au-dessus de cette même moyenne. Il faut donc en conclusion redéfinir les priorités d'investissement pour affecter nos moyens financiers à la réponse aux besoins les plus urgents de notre population. Il faut reprogrammer les investissements en faveur de nos écoles et de nos services publics avec notamment la création d'un centre de santé publique municipale, rénover enfin la voirie, construire une maison des associations, de nouvelles salles municipales dans les quartiers notamment à Chautemps depuis la fermeture de la salle Mandela, un vrai service jeunesse, des conseils de quartier, un centre de loisirs pour les enfants, une régie publique municipale agricole afin de produire nous-mêmes nos fruits et légumes bio en circuit court, investir pour la rénovation des logements et notamment le logement social. Et en matière de dépenses de fonctionnement pour nous les priorités sont de redéployer les aides publiques vers les personnes les plus fragiles, augmenter de façon conséquente l'aide alimentaire de la Ville et le budget du CCAS. Nous demandons que la recette de 300 000 € de la taxe électricité serve à financer notamment les 250 000 € que nous proposons de débloquent pour le fonds de soutien aux Montargois. Il faut augmenter la dotation de fonctionnement des écoles, embaucher des éducateurs pour recréer du lien dans les quartiers, du personnel qualifié pour créer un service municipal d'aide aux devoirs en ces temps de décrochage scolaire, des assistantes sociales et des travailleurs sociaux, des assistants d'éducation dans les écoles, redonner des moyens au centre technique municipal.

Monsieur NOTTIN :

Et enfin, il faut baisser fortement les tarifs des cantines scolaires. Oui, je suis aussi dans les idées et les propositions. Bien entendu... Monsieur DIGEON, pouvez-vous lui demander d'arrêter de japper ?

Monsieur DELATRE :

J'arrêterai lorsque vous arrêterez aussi.

Monsieur NOTTIN :

Donc, il faut baisser fortement les tarifs des cantines scolaires, des centres de loisirs et des crèches. Bien entendu, nous voterons contre ce compte administratif 2021.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur NOTTIN. Est-ce que Monsieur PROFFIT a des questions aussi, des remarques ?

Monsieur PROFFIT :

D'après l'état des actifs en notre possession et publié aujourd'hui sur notre site montar.fr, nous sommes dans la situation évoquée par le Député, Monsieur Michel BOUVARD, dans sa question numéro 107 704 au ministère des Collectivités Territoriales. La réponse du ministère précise que l'amortissement obligatoire concerne les immobilisations corporelles ou incorporelles acquises à compter du 1^{er} janvier 1996. Lorsqu'une collectivité territoriale ou un EPCI n'a pas amorti les biens concernés sur un ou plusieurs exercices, elle doit procéder au rattrapage de ces amortissements sur un seul et même exercice. Toute collectivité territoriale ou un EPCI qui rencontre une telle situation peut saisir les Ministères de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales, de l'Immigration, du Budget des comptes publics et de la Réforme de l'état afin que la situation soit étudiée. Nous constatons que dans le dernier état des actifs que nous avons, celui du 31 décembre 2018, de nombreux biens n'ont pas été amortis. Nous avons demandé à de nombreuses reprises l'état des actifs au 31 décembre 2021 que vous ne nous avez toujours pas transmis. Nous n'avons pas pu vérifier que les amortissements ont été rattrapés. Nous en déduisons que le rattrapage des amortissements n'a pas été fait. À notre connaissance, les ministères n'ont pas été saisis non plus. Nous voterons donc contre le compte administratif.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur PROFFIT. Madame GUITARD vous répondra ultérieurement sur ces questions techniques. Je vois qu'entre 2018 et 2022 il y a un trou de 4 ans. N'est-ce pas celui où vous n'avez pas été élu ? Parce que vous avez une obsession avec cela. C'est quelque chose chez vous. Nous tâcherons de vous répondre. Je vais répondre à Monsieur NOTTIN parce que Monsieur NOTTIN nous ressert la même soupe tous les ans. D'abord au niveau du CCAS, j'ai dit à mes collègues de l'Agglomération l'autre jour que le CCAS de Montargis n'a pas à rougir de son engagement. Je vous rappelle que la subvention du CCAS de Montargis est de plus de 710 000 € par an. C'est un engagement très fort de la Ville de Montargis vers un public dédié et que les services qui sont faits par le CCAS sont de première qualité. Je vous rappelle qu'il y a aussi le service de soins infirmiers à domicile et le centre de planification familiale qui sont très présents auprès des jeunes et des femmes en difficulté. Je peux vous rappeler que concernant l'analyse des besoins sociaux, oui Monsieur NOTTIN, nous devons la faire. Elle était prévue il y a presque 2 ans. Malheureusement, vous savez qu'il y a une petite histoire qui nous est arrivée qui s'appelle le COVID. Montargis Ville centre du PETR avec 636 000 habitants a pris ses responsabilités pour ouvrir et porter un centre de vaccination que nous avons ouvert en janvier il y a presque 2 ans. Monsieur DOOR et moi-même avons été au moulin là-dessus. Le service du CCAS, sa directrice Madame CRAVAGEOT a été la principale initiatrice de cette affaire. Il a fallu se préoccuper de cela en priorité et l'analyse des besoins sociaux a été remise un petit peu à plus tard. Ce sera fait à un moment que nous choisirons. Nous ne sommes pas du tout dans un déni de quoi que ce soit. Simplement, les choses vont venir. Alors, vous réclamez aussi sur les restes à réaliser. Les restes à réaliser sont des chantiers qui durent 3 ans comme celui de Belles Manières, République ou presque 3 ans aussi comme va durer le dossier du port et sur lesquels il faut effectivement qu'on engage des budgets. Après seulement, on est dans la réalisation. On ne peut pas tout faire en même temps. Cela se comprend. On ne trouve pas tous les corps d'état pour travailler à l'instant T. La maison Mandela est en cours de réfection pour presque 800 000 € cette année pour la sécurité incendie et pour un ascenseur qui est réclamé depuis 15 ans. Nous avons enfin pu le mettre en place sur ce site. En plus, vous nous réclamez des maisons pour les associations or j'en compte déjà une à Carnot où il y a des associations qui sont là-haut, une à Mandela qui est quand même relativement intéressante et la salle Girodet à Montargis qui est un lieu pour les associations aussi. Il reste aussi pour les associations sportives, énormément de mises à disposition de stades, de clubs, d'installations sportives. Au niveau des associations, je crois que personne n'a à se plaindre et ne se plaint d'un manque de moyens pour les maisons d'associations. Enfin concernant un reproche que vous avez fait qui est complètement ridicule de cette régie municipale de la culture biologique ou je ne sais pas quoi.

Déjà Monsieur NOTTIN, Madame BUTOR juste avant Monsieur TERRIER avait permis de mettre sur place la légumerie de Château-Renard qui est principalement destinée à la cuisine centrale de Montargis. Les 800 couverts que nous servons tous les jours sont approvisionnés en grande partie par cette légumerie qui fournit tous les articles qu'on a en s'appuyant sur les producteurs bio de la région. Je crois que c'est une très bonne chose que des producteurs bio soient dans leur diversité et organisés pour nous fournir. Une régie municipale ne pourrait pas fournir les quantités nécessaires. Quand on fait 800 couverts dans la journée, il n'y a vraiment pas de possibilité d'espérer sortir quelque chose d'un petit verger local. Oui, j'avais préparé une réponse. Madame LAURENT, je vais vous demander de donner cela. Monsieur POISSON

n'est pas là. Il y a une fiche pour Monsieur NOTTIN et une pour Monsieur PROFFIT et Monsieur MASSON. Ce sera une par groupe. Vous me parlez des piscines, Monsieur NOTTIN, votre ami et excellent Maire de Châlette vient d'ouvrir une piscine qui a coûté 11 000 000 € à la mairie de Châlette. C'est un très bel établissement. Je l'ai vu l'autre jour dans la grande prairie. Mais, il a un problème c'est qu'il a choisi pour le moment, mais il va peut-être tourner casaque, de prendre cette piscine en régie directe de la mairie. La mairie de Châlette aujourd'hui démarre sa piscine et ouvre 19 heures et demie par semaine. À Montargis, nous sommes à 45 heures et demie. Ce n'est pas un dialogue que j'ai avec vous, Monsieur NOTTIN. Je vous réponds. Je donne un exemple. On est dans une différence très importante parce qu'on ne trouve pas de personnel municipal pour les équipements sportifs de piscine. C'est comme les médecins il n'y en a plus. Les gens n'ont pas les diplômes. On ne peut pas en trouver. Quand on a fermé notre système de piscine, on n'a pas trouvé. On a mis une délégation... Attendez, il y a une souplesse qui est la délégation de service public. Elle a bien été prise pour cela. Nous payons un peu moins d'un million par an à RÉCRÉA pour l'intimité. Le Maire de Châlette dans sa délibération, dans cette communication récemment, dit que cette piscine qui avait coûté 11 000 000 € lui coûterait environ 1 000 000 € par an. Alors que ce soit le coût direct ou le coût indirect, le coût est quand même de 1 000 000 € par an pour le Maire de Châlette. Ce n'est pas un reproche que je lui fais, c'est un constat. Nous en avons parlé. Je lui dis il y a six ou huit mois qu'il allait avoir des problèmes pour trouver du personnel comme nous avons eu des problèmes à la fin de l'époque où nous étions en régie directe. Je vois beaucoup de bassins à la campagne notamment la 3CBO ou des choses comme cela qui ne peuvent pas ouvrir l'été ou qui sont ouverts un ou deux jours par semaine. Vous avez regardé, j'imagine, les horaires d'ouverture de la piscine. Il y a des jours où elle est ouverte de 12 h 15 à 13 h 45 parce qu'ils n'ont pas les moyens de l'ouvrir. Il n'y a pas de personnel, mais cela se comprend. Ce n'est pas du tout un reproche, mais c'est un constat. Monsieur NOTTIN, soyez un petit peu pratique de temps en temps et acceptez que les choses ne soient pas aussi faciles que vous le décidez. J'ai aussi fait une comparaison des tarifs. Vous regardez à l'occasion. Je ne veux pas du tout vilipender la piscine de Châlette, mais je remarque que concernant les tarifs on n'a rien à se reprocher. Tout est bien équilibré pour ce qui nous concerne. On va revenir vers nos 135 000 € visiteurs de l'année 2019, je crois. J'espère qu'il y aura un indice de satisfaction qui sera aussi élevé que celui qu'elle avait quand nous quittions notre piscine. Voilà ce que j'avais à vous dire. En ce qui concerne Monsieur PROFFIT, Madame GUITARD vous n'avez pas de réponse pour les problèmes d'amortissement ? On lui répondra.

Madame GUITARD :

Oui, on vous fera une réponse aussi précise que votre demande, mais je peux vous assurer qu'il n'y a aucun souci là-dessus parce que nous avons eu des contrôles de la Cour des comptes. De mémoire, aucune information ou reproche n'a été fait à la Ville. On constate qu'on a quand même une dotation aux amortissements de l'ordre de 500 000 voire 600 000 € chaque année. Les seules choses qui ne sont pas amortissables sont les immeubles. Le reste est amorti. Il y a juste un décalage d'un an, mais ça, c'est la règle de la M14.

Monsieur le Maire :

Monsieur NOTTIN, allez-y rapidement.

Monsieur NOTTIN :

Oui, rapidement. Concernant l'analyse des besoins sociaux, cela fait au moins 3 ou 4 ans que je la demande. C'était avant le COVID.

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur NOTTIN :

Et, c'est la loi qui le prévoit. Ce n'est pas : on fait comme on veut. Ce n'est pas open-bar. C'est la loi.

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur NOTTIN :

Première chose. Deuxième chose : les piscines oui, cela sera certainement réglé dans l'année. Vous savez, elle vient d'ouvrir la piscine de Châlette. Je ne vais pas m'en faire le porte-parole. Nous maintenons aussi nos positions puisqu'on demande une baisse des tarifs ici parce qu'on trouve qu'ils sont trop chers. Et on vous maintient que vous parlez des maîtres-nageurs, mais quand vous confiez la gestion des piscines au privé, les maîtres-nageurs ne consacrent plus leur activité à l'enseignement et à la surveillance, car on peut leur faire faire la caisse. On peut leur faire nettoyer la piscine, etc. Ce qui crée aussi beaucoup de difficultés. Alors aujourd'hui oui, il y en a beaucoup qui n'ont pas envie de venir bosser forcément. À ces conditions-là, il y en a qui sont partis quand vous avez confié la gestion au privé. J'espère ta Ville de Châlette va en trouver. À mon avis, ce sera fait dans l'année. Enfin concernant la régie publique agricole, je vous dirais que cela existe dans des Villes qui ont à fournir autant de repas que la Ville de Montargis. Ce n'est pas sorcier à faire. C'est une question de volonté politique. Vous pouvez ne pas avoir cette volonté politique, mais ne dites pas que c'est ridicule parce que cela existe.

Monsieur le Maire :

D'accord.

Monsieur NOTTIN :

Ils produisent eux-mêmes leurs fruits et légumes sur des terrains qui leur appartiennent ou qu'ils louent et puis 100 % bio, etc. Cela existe.

Monsieur le Maire :

Monsieur NOTTIN, un adulte à Châlette c'est 4 € l'entrée. Un adulte à Montargis, c'est 2,60 € l'entrée. Ça fait quoi ? Une petite différence.

Monsieur NOTTIN :

Là, vous le faites hors commune, commune. Analysez bien tout.

Monsieur le Maire :

Une entrée enfant à Châlette, c'est 2,80 €. Une entrée enfant à Montargis, c'est 2 €.

Monsieur NOTTIN :

Ceci dit, cela ne change rien au fait que les tarifs ont augmenté à Montargis et qu'il faudrait qu'ils baissent. Je vous parle de cela.

Monsieur le Maire :

Bon, allez ! Vous êtes un gros malin, Monsieur NOTTIN, mais il y a des choses qui sont évidentes. Le ciel est bleu, il est bleu. On ne peut pas dire qu'il est rouge. Alors maintenant, je vais m'absenter.

Monsieur NOTTIN :

Oui, les tarifs ont augmenté à Montargis. Il faudrait qu'ils baissent. Ça, c'est évident aussi. Ce sont les chiffres.

Monsieur le Maire :

Je crois qu'entre 2,60 € l'entrée à Montargis et 4 € il y a une grosse différence. Je ne vilipende pas la mairie de Châlette. Je constate que Monsieur NOTTIN est le défenseur d'un système qui ne fonctionne pas.

Monsieur NOTTIN :

Écoutez, laissez la mairie de Châlette en paix. Des fois, vous avez beaucoup d'âneries à dire dessus. Vous avez été mouché au dernier Conseil d'Agglomération. Quand vous avez continué à dire que le centre de santé publique municipale de Châlette n'accueillait que les Châlettois, le Maire vous a répondu que la moitié de ceux qui y allaient était des gens de l'Agglomération.

Monsieur le Maire :

La moitié.

Monsieur NOTTIN :

Vous parlez beaucoup de Châlette alors que vous n'y connaissez pas grand-chose.

Monsieur le Maire :

La moitié. À Montargis, c'est 100 % des gens qui sont accueillis à l'Agglomération.

Monsieur COQUELIN :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le reste est pour. Je vous remercie. Vous pouvez rentrer, Monsieur le Maire.

Adopté à la MAJORITÉ par 23 VOIX POUR et 7 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, M. MASSON, Mme LEROY, M. PROFFIT).

* * *

REPRISE DES RÉSULTATS DU BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE

Vu la délibération du conseil municipal du 24/12/2008 n° 08-169 décidant le transfert de la compétence restauration scolaire de la caisse des écoles vers la ville,

Vu la délibération du conseil municipal du 02/04/2009 n° 09-024 décidant la reprise des immobilisations relatives à la restauration scolaire,

Considérant qu'aucune opération de dépenses et de recettes n'a été effectuée depuis 2009,

Considérant que l'arrêté des comptes fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 45 486,52 €,

Le Conseil Municipal prononce :

- La dissolution de la Caisse des écoles à la date de la présente délibération,
- L'arrêt des comptes de la Caisse des écoles conformément au tableau des résultats et à la balance comptable fournie par le comptable public, annexé à la présente délibération,
- La reprise de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 45 486,52 € dans le budget principal de la commune sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2022.

-=-=-

Monsieur le Maire :

Alors, le dossier suivant est le numéro 4 : reprise des résultats du budget de la caisse des écoles dans le budget des communes. Madame GUITARD, vous le faites ?

Madame GUITARD :

Oui, je vais le faire. Je vous rappelle qu'en 2008 nous avons transféré la compétence de la restauration scolaire à la Ville. En 2009, on a repris les immobilisations relatives à la restauration. On a les immobilisations de la restauration scolaire dans nos immobilisations amorties. Il faudra que j'aie vérifié. En conséquence, aucune opération de dépense ou de recette n'a été affectée depuis 2009. Néanmoins, l'arrêté des comptes fournis par le comptable public fait apparaître un excédent de section de fonctionnement à hauteur de 45 486,52 €, donc on vous demande ce soir de vous prononcer sur la dissolution de la caisse des écoles à la date de la présente délibération, de valider l'arrêté des comptes fournis par le comptable public et d'accepter la reprise de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune pour 45 486,52 €.

Monsieur le Maire :

C'est simplement une caisse qui était restée dans un coin et qui n'avait plus l'utilité d'être. On récupère le fond de caisse, c'est-à-dire les 45 486,52 € qui vont dans le budget de la Ville. Je pense que cela ne pose pas de problème. Christophe.

Monsieur BELABBES :

Oui, j'ai simplement deux questions. La première est pourquoi avoir attendu si longtemps entre 2009 et 2022 pour la dissoudre.

Monsieur le Maire :

On a oublié la caisse dans un coin.

Monsieur BELABBES :

Elle ne fonctionnait plus ?

Monsieur le Maire :

Elle ne servait plus à rien. Vous vous rappelez, c'était du temps de François BONNEAU.

Monsieur BELABBES :

Je m'en rappelle, j'en étais membre.

Monsieur le Maire :

Le Maire NUBLAT avait donné à BONNEAU l'autonomie de son service des écoles en créant la caisse des écoles qui était un budget à part comme le CCAS. En fait, on l'a intégré en 2008, 2009. Puis, il restait ce fond de caisse qu'il faut maintenant intégrer dans les comptes.

Monsieur BELABBES :

Je pensais que cela avait été oublié.

Monsieur le Maire :

Oui, c'est de l'argent qui restait dans un coin, donc autant le réitérer dans le budget général de la Ville et dissoudre la caisse des écoles.

Monsieur BELABBES :

D'accord. Ma deuxième question est du même ordre, plutôt technique. Pourquoi ne pas affecter les 45 000 € directement au fonctionnement et à l'entretien des écoles puisque cette somme était dévolue aux écoles ?

Monsieur le Maire :

Il n'y a plus de fonctionnement des écoles. C'est dans le budget général, donc cela finance.

Monsieur BELABBES :

Là, cela va être dilué dans le budget général alors que vous pouvez le flécher directement. Il y a des écoles qui ont vraiment besoin. Je pense à l'École Girodet par exemple qui a besoin de travaux d'entretien et de choses comme ça.

Monsieur le Maire :

Ça, c'est le budget qui vote, qui décide cela. Ce n'est pas une opération. On pourra faire une DM en cours d'année s'il y avait une urgence.

Monsieur BELABBES :

Cela aurait pu être fait simultanément. C'est pour cela que je le dis. On aurait pu le flécher directement.

Monsieur le Maire :

Merci, mais ce n'est pas la voie qu'on a choisie. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur NOTTIN. Merci. Qui est contre ? Tout le monde est pour sinon.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

4 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN).

* * *

BUDGET DE LA VILLE – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021
--

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

◆ Excédent de fonctionnement au 31.12.2021	2 139 211,67 €
◆ Affectation obligatoire à la section d'investissement	1 213 223,74 €
◆ Affectation à l'excédent reporté.....	925 987,93 €

---=

Monsieur le Maire :

Affectation et rapport du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, Madame GUITARD.

Madame GUITARD :

Je vous propose l'affectation suivante : l'excédent de fonctionnement de 2 139 211,67 €, l'affectation obligatoire à la section d'investissement 1 213 223,74 €, un excédent reporté en fonctionnement pour 925 987,93 € et l'excédent d'investissement de 586 961 € qu'on affecte également. Il manque encore une ligne. C'est la reprise justement du résultat de la caisse des écoles pour 45 486,52 €.

Monsieur le Maire :

Merci. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde. Merci. Enfin « tout le monde », le groupe de l'opposition.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

7 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, M. MASSON, Mme LEROY, M. PROFFIT).

* * *

CRÉANCES ÉTEINTES - EXERCICE 2022

Vu l'état de produits irrécouvrables présenté par le Comptable Public,

Vu le jugement de clôture pour insuffisance d'actif du Tribunal de Commerce d'Orléans concernant un débiteur de la Commune,

Le Conseil Municipal prend acte que la somme de 125,00 € concernant des impayés de fourrière au titre de l'année 2017 est irrécouvrable. Cette somme est imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 920 – article 6542 « créances éteintes ».

Monsieur le Maire :

Créances éteintes de 2022, Madame GUITARD pour les 125 €.

Madame GUITARD :

Nous proposons de passer en créances irrécouvrables 125 € suite à une liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire :

D'accord. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des contres ? Merci.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

* * *

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES - EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal vote les subventions ci-après :

◆ Chapitre 925 520 6574 : INTERVENTIONS SOCIALES

- CCAS subvention complémentaire 144 000 €
- France Alzheimer 1 000 €

◆ Chapitre 922 2011 6574 : ENSEIGNEMENT

- Campus des Métiers et de l'Artisanat 160 €
(Participation de 80 € par enfant aux projets éducatifs et citoyens organisés par le Foyer socio-éducatif de l'établissement, 2 enfants Montargois)

◆ Chapitre 923 331 6574 : ACTION CULTURELLE

- Scouts et Guides de France Marins Sainte Honorine des 3 canaux 500 €

Monsieur le Maire :

Dossier numéro 7, attribution de subventions complémentaires exercice 2022. Cela est aussi Madame GUITARD. S'il vous plaît.

Madame GUITARD :

Nous vous proposons de réattribuer au CCAS une subvention complémentaire à hauteur de 144 000 €, pour les Scouts marins et guides de France 500 €, pour le campus des métiers et de l'artisanat 160 €, pour l'Association France Alzheimer 1 000 €. Ce sont des rattrapages en cours d'année de gens qui n'avaient pas déposé des dossiers sauf pour le CCAS qui est un complément qui était prévu et qui a été quantifié à l'occasion du budget complémentaire qui a été voté. Madame.

Madame HEBERT :

J'ai deux questions. La première, je voulais juste une précision. Les Scouts marins et guides de France, c'est une association locale ?

Monsieur le Maire :

Écoutez, oui. Attendez, je regarde le dossier que je vous avoue que je croyais que c'était vous, mais ce n'est pas vous. Qui a l'information ? Nathalie, Christine ?

Madame HEBERT :

C'est juste une question.

Monsieur le Maire :

Les Scouts marins, c'est là où était Monsieur CROISON, c'est cela ? C'est Monsieur DAMESTOY. Je vois Monsieur BERNARD, donc je croyais que c'était lui, mais c'est une autre association. Il y a deux associations de scouts et je suis un peu perdu.

Madame HEBERT :

Deuxième question : lors d'un précédent Conseil on avait évoqué éventuellement l'idée de faire une rallonge de subvention pour des associations caritatives type Secours Populaire, Restos du Cœur, Imanis, Mille Sourires qui sont actuellement très sollicitées et notamment dans l'accueil des Ukrainiens. Sauf erreur de ma part là, on ne leur donne pas une rallonge de subvention. Je n'ai rien vu dans le budget supplémentaire. Vous nous aviez dit que ce serait éventuellement possible. Qu'en est-il ?

Monsieur le Maire :

Écoutez, en ce qui concerne la Ville, on a fait beaucoup d'actions pour l'accueil des réfugiés. On s'est mobilisé énormément. On a récupéré plus de 140 palettes. Je crois qu'on a montré qu'on faisait déjà des efforts en moyens humains et matériels puisque la halle a été occupée pendant un mois et demi par ces affaires-là. Pour les expéditions, on a affrété le car de retour. On leur a donné de l'essence pour leurs trucs. On a fait beaucoup de choses en nourrissant les gens, en sollicitant la Banque alimentaire. Et maintenant, ce sont les Restos du Cœur qui ont repris depuis la semaine dernière, donc on a redonné à chaque CCAS de chaque commune le soin de s'occuper des réfugiés qui sont hébergés dans les communes. À Montargis, il reste quatre familles qui sont à Montargis. Il y en a à Villemandeur, à Amilly, à Paucourt, et c'est tout. Chaque CCAS de chaque commune a repris ses billes. Nous, on a allégé notre système d'aide parce que c'est encore le CCAS, Madame CRAVAGEOT, qui a été sur le devant de la scène avec cette histoire-là. Maintenant, on est tous rentrés dans nos couvertures locales. On entretient toujours les familles qu'il y a là. On les suit bien sûr. On les a emmenées à Orléans. On a fait tout ce qu'il fallait pour les formalités à la préfecture. On attend qu'ils aient leur carte. Ce sont des cartes de crédit sur lesquelles sont versées maintenant les allocations. C'est rechargé directement. Ils n'ont pas besoin d'avoir un compte en banque. La carte va recevoir les allocations CAF et APL dès qu'ils auront des possibilités de louer un logement social puisque le but n'est pas qu'ils restent chez des habitants dans le temps. Ces familles vont vouloir se regrouper dans l'indépendance. On va peut-être en retrouver à Montargis avec des gens qui vont revenir dans le logement social ou Châlette parce que c'est là qu'il est principalement. On va voir dans quelques semaines dès qu'ils ont reçu leur allocation de réfugiés ce qu'ils vont pouvoir obtenir comme logement. On va les aider à monter des dossiers. J'ai oublié la Maire de Pannes, par exemple, qui a mis un bâtiment complet. Il y a onze personnes. Trois familles sont dedans. Elles sont accueillies par la Mairie de Pannes. Chacun fait son petit son petit travail là-dessus. Bonjour, chère Madame !

Madame HEBERT :

Ce n'était pas uniquement le terme de mes propos. C'était surtout... Enfin qu'on aide les Ukrainiens, c'est bien sûr évident. J'ai bien entendu ce que vous étiez en train de me dire, mais encore une fois le fond de ma question c'est : est-ce qu'à un moment donné on mettra une subvention supplémentaire pour ces associations qui ont été largement sollicitées que ce soit pour l'aide aux Ukrainiens bien sûr ainsi que dans le cadre de la pandémie ?

Monsieur le Maire :

Elles ne nous ont rien demandé d'une part. Je pense que les aides qu'ils ont par la Banque alimentaire et toutes les aides qu'on a pu leur apporter sont quand même très positivement reçues chez eux et correspondent à leurs besoins. Puis, l'État pourvoit puisque les deux associations qui ont été désignées pour l'accueil des Ukrainiens c'est l'Aidaphi et Imanis pour le Loiret, donc on n'a pas d'autres interventions à faire. Je mets aux voix ces subventions, les quatre subventions, vous êtes d'accord ? Il y a des gens qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Merci.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

* * *

Arrivée de Mme LEROY

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire 2022 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme 6 784 430,44 € se décomposant comme suit :

- ✚ 1 219 616,45 € pour la section de Fonctionnement
- ✚ 5 564 810,99 € pour la section d'Investissement

===

Monsieur le Maire :

Budget supplémentaire, Madame GUITARD.

Madame GUITARD :

Pour le budget supplémentaire, je vais vous faire une présentation simple de façon à vous laisser la parole derrière. La section d'investissement se monte à 5 564 810,99 €, section de fonctionnement 1 219 619,45 €. Les principales recettes pour ce qui concerne la section d'investissement, on retrouve notre résultat de l'affectation du résultat à hauteur de 1 213 223,74 €, un emprunt à hauteur de 800 000 €, une subvention d'investissement de 105 000 €, des subventions et le virement de la section de fonctionnement est de 425 000 €. Pour les recettes de la section de fonctionnement, un excédent reporté dont la caisse des écoles pour 971 474 €, des recettes non affectées 234 000 €, subvention de fonctionnement 48 000 € et l'aide à l'apprentissage à hauteur de 32 000 €. Les principales dépenses pour l'investissement vont concerner les sanitaires de l'École Pasteur pour 204 000 €. On se retrouve avec des révisions de prix liées aux marchés des travaux à hauteur de 320 000 €. Il y a l'acquisition d'une maison pour cause d'alignement 110 000 € et du matériel, des équipements dans les écoles (accueil, loisirs, crèches). Enfin les dépenses de fonctionnement pour les principales concernent les travaux d'entretien dans les écoles, les gymnases et crèches à hauteur de 100 000 €. Le budget de travaux d'entretien, espaces verts et propreté est de 145 000 €. Les travaux d'entretien, de voirie et d'éclairage public sont de 110 000 €. La subvention complémentaire au CCAS est de 144 000 €. Je vous laisse la parole.

Monsieur le Maire :

Monsieur NOTTIN.

Monsieur NOTTIN :

Forcément, ce budget supplémentaire vient confirmer et compléter votre politique, vos orientations politiques avec un budget, comme on l'a dit, pour l'image extérieure, un budget pour les touristes, coupé des réalités, coupé des urgences du quotidien. Alors concernant les dépenses d'investissement, quelques remarques. Concernant les dépenses d'investissement, les travaux du Boulevard des Belles Manières absorbent déjà une très grande part des investissements avec un coût exorbitant ou alors coût encore révisé à la hausse à cause de l'augmentation des matières premières. Alors, vous ne nous avez pas donné le chiffre exact de cette augmentation puisqu'elle est à l'intérieur de la ligne de 560 000 €. Mais on voit que ces travaux risquent de rapidement se transformer en puits sans fond. La preuve avec la nouvelle ligne qu'on voit dans ce budget supplémentaire de près de 560 000 € qui est ouverte. Autre remarque, votre marotte, à savoir la Passerelle qui va éventrer la Pêcherie connaît le même triste sort et voit, elle aussi, son coût augmenter à hauteur de 112 000 €. Là, vous nous avez donné le chiffre en commission à cause là aussi de l'augmentation des matières premières. À ce rythme, ce chantier aussi cher qu'inutile va allégrement dépasser le million et demi d'euros puisqu'aux dernières nouvelles on était environ 1 300 000 €. Par contre, si c'est open-bar pour certains chantiers, pour d'autres dépenses c'est la cure d'austérité. Ainsi, les acquisitions de matériel pour la Crèche des Closiers, la Crèche Dom Père et la Halte-garderie s'élèvent à la somme royale de 10 000 € au total. Cherchez l'erreur.

Nous remarquons également des sanitaires à Pasteur, vous venez d'en parler, à hauteur de près de 204 000 €, ce qui est quand même une sacrée somme. Alors évidemment, il faut les refaire et qu'il faut mettre les moyens pour les refaire. Mais est-ce qu'il y a des difficultés particulières vraiment sur ces chantiers ? Si vous pouviez nous répondre. De plus, le taux de réalisations des investissements est faible. On l'a vu tout à l'heure pour le CA. Il est de seulement 55 % dans l'exécution du compte administratif du budget 2021 ce qui explique que les restes à réaliser augmentent et sont très élevés avec une somme de 3 673 529 € dans ce budget supplémentaire. C'est la même somme que dans le CA 2021. 10 000 000 € qui auraient pu être utilisés utilement ailleurs pour la population. Enfin concernant les dépenses de fonctionnement, nous voyons une ligne d'honoraires, alors certes le chiffre est modeste, de 1 800 € pour la zone du Chesnoy. Est-ce bien utile surtout concernant un projet qui est largement contesté par la Mairie ? Est-ce que vous pouvez juste nous expliquer à quoi cela correspond ? Enfin, nous constatons que les écoles sont à la diète une nouvelle fois avec une ligne de seulement 25 000 € pour le plan d'entretien de l'ensemble des groupes scolaires de la Ville soit exactement la même somme que celle qui est consacrée aux assises du fleurissement. Le plan d'entretien de la crèche Dom Père est famélique avec ses 2 000 €. Quant au marché

d'entretien des espaces verts à 145 000 €, on peut penser que le faire faire par des agents municipaux comme c'était le cas avant reviendrait moins cher, mais l'essentiel pour vous est de baisser les dépenses de personnel et plus particulièrement les emplois statutaires en Mairie ce que vous avez largement fait depuis 20 ans. Vous ne nous avez jamais démontré que confier certaines missions des espaces verts au privé coûte moins cher. Il y a de nombreux marchés qu'il a fallu refaire en la matière. Nous attendons les chiffres. Et enfin quant à la subvention de 144 000 € du CCAS, je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Au total, cela va faire 714 000 €. C'est avant tout technique et cela ne permet que le fonctionnement courant alors qu'il faudrait des moyens pour mettre en place des politiques plus audacieuses, solidaires et nouvelles. Nous voterons contre.

Monsieur le Maire :

Bien Monsieur NOTTIN, je vais vous répondre simplement que vous avez oublié qu'il s'agissait d'un budget supplémentaire. Ce sont des lignes que nous ajoutons en complément à un budget qui a déjà été voté à l'automne dernier. Vous regarderez ce qui s'est passé à l'automne dernier. Vous trouverez certaines choses qui vont vous satisfaire et qui vont vous rassurer. Concernant les toilettes de Pasteur, ce sont ceux qui étaient dans la cour. J'étais assez favorable à ce qu'on les démolisse vu que c'était un bâtiment qui n'était pas conforme à ce qu'on attendait de lui. On a fait des nouvelles toilettes de l'autre côté et il s'est avéré que vu les normes et ce qui s'est passé il faut qu'on ait un peu plus de toilettes pour répondre à la demande des enfants. Donc, il a été décidé de refaire cette ligne des toilettes, 204 000 € ce qui ajoutés au 1,8 million fait des travaux de rénovation pour Pasteur d'environ 2 000 000 €, ce qui n'est pas une chose neutre. Quand vous dites qu'on ne fait rien pour les écoles, je ne me sens pas visé spécialement. Concernant les 1 800 € du Chesnoy, vous savez qu'on a un conflit avec le PETR et l'Agglomération, et surtout la Mairie d'Amilly en ce qui concerne le pôle automobile du Chesnoy. Nous considérons que ce pôle automobile ne doit recevoir que des projets automobiles ou des activités proches de l'automobile et pas des Grands Frais ou des histoires comme on voit actuellement. Alors, il y a un petit magasin Grand Frais qui est passé à travers les mailles du filet au moment du COVID et personne ne l'a vu venir. Malheureusement, il est là-bas. Il va exister, mais je peux vous dire que le moratoire de la Préfète qui avait été pris en mars de l'année dernière et qui s'est arrêté cette année a été très apprécié. Il y a un signe très fort de l'engagement de l'État dans le cadre de l'opération action « Cœur de Ville » pour protéger le centre-ville de Montargis. Je vous rappelle que les mètres carrés de grandes surfaces à Montargis dans l'Agglomération Montargoise pour 1 000 habitants sont de l'ordre de 2 200 m², c'est ça Monsieur MALET ? 2 200 m², donc on devrait être à 1 605 m² pour 1 000 habitants. On a déjà un abus du nombre de surfaces en termes de quantité. Alors si on laisse faire demain une jardinerie qui viendrait sur 6 000 ou 7 000 m², cela veut dire que là où est cette jardinerie actuellement elle va fermer et les locaux qu'elle va laisser vont être complètement utilisés par qui voudra. Il n'y a pas besoin là d'urbanisme commercial. Pareil si jamais des boutiques de la zone d'Antibes sont aspirées par Le Chesnoy. Si on a 2 000 ou 3 000 m² qui viennent pour telle ou telle grande surface, les surfaces qu'elle va laisser vont être utilisées pour mettre n'importe quelle enseigne. C'est là-dessus que nous ne sommes pas d'accord parce que c'est une concurrence sauvage. Depuis longtemps, nous sommes en conflit à ce sujet-là. Ce conflit n'est pas une bagarre, mais on est en opposition avec la Mairie d'Amilly notamment qui prône un certain libéralisme à tous crins que je n'accepte pas, que nous n'acceptons pas. Depuis 25 ou 30 ans, même plus que ça dans mes fonctions précédentes à la Chambre de commerce sur l'union commerciale, on s'est toujours opposé là-dessus avec le Maire d'Amilly. Cela fait partie des petites histoires locales, mais on continue à rester très fermement opposé à tout cela. Le Chesnoy doit rester un pôle automobile. Villemandeur est une zone d'activité qui est devenue un peu plus commerciale, mais qui est quand même artisanale. Amilly km 110 est une zone d'activité économique de grande taille et qui absorbe énormément de clientèle, ce qui est très bien, mais il faut que cela en reste là. Il n'est pas question que nous laissions les choses évoluer. Voilà pourquoi nous avons consulté un avocat. Il y avait un contrat de l'Agglomération qui va venir avec l'aménageur du pôle automobile qui va venir un fin juin 2022. Ce matin même, nous avons une réunion à l'Agglomération. Le Président BILLAULT a dit que la consultation d'un avocat permettrait de voir quelle était la solution qu'on allait prendre. Est-ce qu'on garde l'aménageur ou est-ce qu'on sort l'aménageur ? À voir.

On a des discussions qui vont avoir lieu dans les mois à venir. On attend d'avoir le dossier et on pourra regarder un petit peu cela. On veut se positionner en termes de défense des intérêts du centre-ville par rapport à des choses qui ne sont pas toujours très loyales à l'extérieur. Nous souhaitons que vis-à-vis du PETR et de l'Agglomération, les choses soient clairement dites par la Ville surtout au moment où le PLUIHD est en cours de révision. Il faut que nous soyons attentifs. Monsieur VAREILLES, Monsieur MALET et moi-même nous sommes très attentifs à ce dossier-là. Écoutez, je mets au vote.

Monsieur NOTTIN :

Juste une question, Monsieur DIGEON. Vous dire que c'était passé à travers. J'avais déjà lu dans la presse que Grand Frais était passé à travers les mailles du filet, c'est-à-dire que nos représentants de la Ville de Montargis au PETR ont voté la délibération qui a permis... Ça s'est passé comment concrètement ?

Monsieur le Maire :

Il y a eu un permis direct de la Ville d'Amilly.

Monsieur NOTTIN :
Qu'est-ce qui a été raté ?

Monsieur le Maire :

Un permis direct à moins de 1 000 m², il est passé en direct à travers les mailles du filet. Et d'ailleurs un Grand Frais ne fait pas 1 000 m². Cela en fait 1 600 ou 2 000, c'est ça Philippe ? Oui. Donc là, il est certain qu'ils vont demander des surfaces nouvelles. Je crois qu'il est ouvert, je suis passé devant hier, ou cela va ouvrir. Je ne sais pas si vous y êtes allés. C'est quasiment ouvert. C'est le seul magasin qui voulait faire derrière 40 000 m² de surfaces commerciales en blanc avec quelques déménagements. Cela a été bloqué l'an dernier grâce au moratoire qu'a pris la Préfète. Je vous remercie. On met au vote. Monsieur PROFFIT.

Monsieur PROFFIT :

J'ai une remarque qui est sur l'arrêt du marché de l'église. 50 000 € ont été affectés pour finir le marché de l'église et vous y avez mis fin, et du coup retiré les sous. Or, il y a quand même des palissades. On a quand même investi énormément d'argent pour refaire cette église et je trouve ça dommage de s'arrêter comme ça et de ne pas pouvoir aller plus loin. J'aimerais que des solutions soient trouvées pour le temporaire qui risque de durer, pour être en avant ce patrimoine et pour aussi sécuriser l'accès à la sacristie. Je voudrais savoir si elle l'est ou pas et que ce soit mis aux normes. Si cela pouvait être étudié en commission urbanisme ce serait pas mal pour voir comment avancer sur ce point-là.

Monsieur le Maire :

Le dossier n'est pas abandonné. Il est simplement remis un peu aux calendes grecques puisque malheureusement on n'a pas les moyens de financer les 700 000 € qu'il faudrait pour cette opération-là. Je vous rappelle ce qui s'est passé à l'église. À la suite des inondations de 2016, le déambulatoire, c'est-à-dire la partie qui est surélevée et qui entoure le chœur, a été inondé sans qu'on le voie. Il y avait ça d'eau dans l'église, mais sous le déambulatoire il y en avait un peu plus. C'était la partie est de l'église. Cette partie avait été remblayée probablement au XIXe au moment des restaurations de VIOLLET-LE-DUC par des démolitions plus ou moins plâtrières. Il y avait des morceaux de plâtre qui étaient là, enfin des gravats de mauvaise qualité. L'eau rentrant et ressortant, l'eau a emmené une partie de ces agrégats en ressortant qui ont créé ce qu'on appelle des renardes, des espèces de cavités et les dalles se sont effondrées. Par endroits. C'est venu d'une manière très insidieuse longtemps après qu'on ait purgé les recours aux assurances et on n'avait plus d'assurance. Là, on n'avait pas les moyens, car on était engagé dans des frais. L'architecte, Monsieur MARTIN, suit le dossier. Il a le dossier. On a fait des sondages et ce n'est pas terminé. Il y a encore des solutions à trouver et des budgets à mettre en face. Pour le moment, on n'est pas capable de le faire, mais ce n'est pas un dossier qu'on abandonne. Il va simplement falloir qu'on remonte à dossier avec la DRAC. On a des soucis avec la DRAC à cause de quelqu'un que vous connaissez bien qui est vous-même, Monsieur PROFFIT.

Monsieur PROFFIT :

Je vais leur parler, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Maire :

Nous sommes dans l'embarras avec GUDIN. Vous êtes quelqu'un qui nous a mis en mauvaise relation avec la DRAC. Tout cela, ce sont des choses qui rendent un contentieux un peu difficile. Monsieur MASSON, vous pouvez rire, mais c'est comme ça. C'est facile de dire : sauverons GUDIN. Mais sauvons n'importe quoi, avec n'importe. On peut faire des procès à tout le monde. Vous vous amusez à faire cela et cela a fait ralentir les volontés et les capacités de l'Agglomération et de la Ville à investir sur ce dossier-là. Si vous voulez, on passe à autre chose. Tout cela a fait qu'on a des relations plutôt difficiles avec la DRAC. Elles sont tendues et je ne pense pas qu'on n'est pas près de retrouver avec ces gens-là une certaine sérénité. Une chose est certaine c'est que l'architecte des bâtiments de France va nous quitter dans quelques semaines. Cela mettra un peu moins de tension avec les communes, mais il n'en reste pas moins que les relations avec cet organisme en ce qui concerne le patrimoine ne sont pas pour nous l'objet d'une lune de miel. C'est ce que je dirai. Je le mets au vote.

Monsieur le Maire :

Monsieur MARTIN a toujours le contrat avec nous. On lui a payé des honoraires. La ligne de crédit de 50 000 € qui traînait là on l'a récupéré pour des besoins évidents. Ce n'est pas la peine que ça dorme inutilement. Le jour où on mettra des crédits, on les remettra. Il faudra certainement que j'aille solliciter le Département, la Région et la DRAC pour avoir des subventions complémentaires. On ne pourra pas le financier tout seul. L'église est financée avec les fonds partenariaux des autres partenaires que nous avons habituellement des collectivités. Je pense que de ce côté-là on aura gain de cause ce jour-là. Actuellement, ce n'est pas notre priorité. Monsieur MASSON.

Monsieur MASSON :

Monsieur le Maire, une petite remarque. Le conflit avec la DRAC en étudiant le dossier GUDIN depuis longtemps et notamment les décisions qui avaient été préparées à l'Agglomération, en fait le conflit avec la

DRAC est très ancien entre la commune et la DRAC. Cela remonte à 2009 lorsque vous avez fait financer une étude sur tout le patrimoine de la Ville et qu'à la fin vous avez décidé de ne pas demander de classement ou d'inscription ou de protection pour quelques bâtiments que ce soit à l'Agglomération. Tout cela est documenté. C'est sur le site montar.fr, donc ce n'est pas nous qui avons inventé le conflit avec la DRAC. Il existait auparavant. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire :

Sauf que la ZPPU n'existait plus à ce moment-là. Il fallait passer à autre chose. Allez, on vote le budget supplémentaire. Qui est contre ? Eh bien, voilà. Qui s'abstient ? Eh bien, voilà.

Adopté à la MAJORITÉ par 24 voix POUR et 7 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, M. MASSON, Mme LEROY, M. PROFFIT).

* * *

RÉALISATION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES CAISSE DES DÉPÔTS D'UN MONTANT DE 800 000 €

Vu le Budget Supplémentaire 2022,
Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant l'offre « EDU Prêt » de la Banque des Territoires Caisse des Dépôts destinée à financer les projets au service de l'école de demain, connectée, inclusive, attractive et respectueuse de l'environnement,

Considérant le projet de réorganisation de l'école Pasteur avec la construction d'un réfectoire et de 3 salles de classe, répondant aux critères de l'offre de financement précitée,

Le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Banque des Territoires Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 800 000 €.

--==--

Monsieur le Maire :

Un emprunt de Madame GUITARD de 800 000 € auprès de la Caisse des Dépôts pour l'École Pasteur.

Madame GUITARD :

Mes chers collègues, la Caisse des Dépôts propose une offre de prêt, « EDU prêt », pour financer les projets au service de l'école de demain (connectée, exclusive, attractive, respectueuse de l'environnement). Considérant le projet de réorganisation de l'École Pasteur avec la construction de réfectoire et de trois salles de classe qui répondent aux critères de l'offre de prêt, nous vous proposons et demandons l'autorisation de contracter ce prêt auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 800 000 €. La durée d'amortissement est de 40 ans. Les échéances sont trimestrielles. Le taux est basé sur le livret A avec une marge de 0,53. C'est un taux révisable plafonné sur le taux du livret A.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des remarques ? Vous êtes pour ? Contre ? Merci, tout le monde. Monsieur PROFFIT et Madame aussi ? Il faut lever la main aussi. Faites voir. Un petit effort. Quand on est contre, il faut le dire. Sinon, il lèvera deux mains. Demandez-lui de lever la main pour vous.

Adopté à l'UNANIMITÉ
3 ABSTENTIONS (M. MASSON, Mme LEROY, M. PROFFIT).

* * *

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu la délibération n° 20-046 du 15 juillet 2020 portant constitution des commissions municipales,

Considérant qu'il convient de modifier la composition desdites commissions suite à l'installation de M. Alphonse PROFFIT dans ses fonctions de conseiller municipal,

Le Conseil Municipal approuve la composition des commissions ci-après :

3) AFFAIRES SCOLAIRES - PETITE ENFANCE - FAMILLE

Vice-Présidente : Sylviane HOUDRÉ

Membres : Marine POUILLET-Vincent LAZZAROTTO-Françoise CHESNOY-Nadia GUITARD-Jean-René COQUELIN-Fabien LÉON-Mélanie LETOURNEUR-**Alphonse PROFFIT**-Manuel RIBEIRO

6) DÉVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX - APPRENTISSAGE

Vice-Président : Charles. TERRIER

Membres : Philippe VAREILLES-Marine SCHEFFER-Ali LEYLEK-Jacques DELATRE-Françoise CHESNOY Caroline BOURRY-Thierry COLLARD- **Alphonse PROFFIT**-Manuel RIBEIRO

8) JEUNESSE & SPORTS :

Vice-Président : Dominique DELANDRE

Membres : Ali LEYLEK-Vincent LAZZAROTTO-Nelly DURY-Nora MEZIANE-Marine POUILLET-Delphine DECHAMBRE-Mélanie LETOURNEUR- **Alphonse PROFFIT** -Manuel RIBEIRO

9) VIE DANS LA VILLE - QUALITÉ

Vice-Présidente : Valérie CHARLES

Membres : Jean-René COQUELIN-Sylviane HOUDRÉ-Dominique-DELANDRE-Charles TERRIER-Joëlle VATRIN-Fabien LÉON-Christophe BELABBES- **Alphonse PROFFIT** -Manuel RIBEIRO

-=-=-

Monsieur le Maire :

Modification de la composition des commissions municipales. L'arrivée de Monsieur PROFFIT bouscule quelque peu l'organisation de nos commissions municipales. Il faut rajouter Monsieur PROFFIT dans la commission affaires scolaires, dont la Présidente est Madame HOUDRÉ. Monsieur TERRIER est à tête de la commission du développement durable et Monsieur PROFFIT vous y êtes aussi. Sports et jeunesse, Monsieur DELANDRE et Monsieur PROFFIT y est aussi. Vie dans la Ville qualité, Madame CHARLES, Monsieur PROFFIT y est aussi.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

* * *

<p style="text-align: center;">MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DES DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS</p>

Vu la délibération n° 20-049 du 15 juillet 2020 portant constitution de la commission de contrôle financier des délégations de services publics,

Considérant qu'il convient d'en modifier la composition suite à l'installation de M. Alphonse PROFFIT dans ses fonctions de conseiller municipal,

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission de contrôle financier des délégations de services publics comme suit :

Le Maire, Président de droit

7 membres : Mme MEZIANE, M. BOUSCAL, M. Fabien LÉON, Mme POUILLET, M. NOTTIN, M. PROFFIT, M. RIBEIRO.

-=-=-

Monsieur le Maire :

Commission de contrôle financier de délégations de services publics, Monsieur PROFFIT y est aussi. Est-ce que vous êtes d'accord de rentrer dans la commission Monsieur PROFFIT ?

Monsieur PROFFIT :

Oui.

Monsieur le Maire :

Merci. Donc, tout le monde est d'accord pour mettre Monsieur PROFFIT ?

Monsieur PROFFIT :

J'ai juste une question. La commission de contrôle financier des délégations de services publics, elle se réunit quand ?

Monsieur le Maire :

Quand on la convoquera parce que je crois qu'elle n'a jamais été réunie.

Monsieur PROFFIT :

Elle n'a jamais été réunie.

Monsieur le Maire :

Elle a été créée l'an dernier, donc elle va se réunir cette année.

Monsieur PROFFIT :

En 2020.

Monsieur le Maire :

On ne l'a peut-être pas fait en 2021, mais elle va se réunir. Alors, on le fera après quand on aura la DDSP et le rapport à l'automne, au moment des rapports des trois délégataires. Je vous remercie.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

* * *

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Considérant que suite à la démission d'un conseiller municipal élu au sein de la Commission d'Appel d'Offres et de délégations de Service Public, il convient de procéder à une nouvelle élection de ses membres,

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et de délégations de Service Public au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est déclarée et recueille l'unanimité des suffrages.

Sont déclarés élus à la CAO :

Titulaires	Suppléants
Fabrice BOUSCAL	Jacques DELATRE
Charles TERRIER	Jean-René COQUELIN
Philippe VAREILLES	Vincent LAZZAROTTO
Alphonse PROFFIT	Olivier MASSON
Thierry COLLARD	Christophe BELABBES

-=-=-

Monsieur le Maire :

Modification de la commission d'appel d'offres et délégation de service public. Alors, c'est pareil Monsieur PROFFIT est en remplacement de Monsieur WEBER. Il rentre comme titulaire numéro 5. Messieurs BOUSCAL, TERRIER, VAREILLES, PROFFIT, Madame GUITARD. Les suppléants ne changent pas. Et pour la liste de l'opposition, on est toujours sur le même principe avec les mêmes élections. Vous êtes d'accord ? On est d'accord ? Merci bien.

Monsieur PROFFIT :

Monsieur le Maire, j'ai une petite question. J'ai remplacé Monsieur WEBER à la dernière réunion de la commission qui regardait la délégation de service public sur l'avenant concernant le stationnement Indigo. C'était un lundi, vous vous rappelez ? Il y a une dizaine de jours.

Monsieur le Maire :

Oui, peut-être.

Monsieur PROFFIT :

Oui, j'y étais. On voit qu'il va y avoir une évolution des conditions de stationnement prochainement. Est-ce qu'une présentation est prévue en Conseil Municipal ? C'est juste ma question.

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur PROFFIT :

Quand est-ce que cela sera présenté ?

Monsieur le Maire :

Je pense que nous avons dit en juillet. On voudrait l'appliquer pour septembre à l'issue des travaux de République, Belles Manières. On aura le décompte exact. Puis, on a des nouvelles places à constater à ce moment-là. On est d'accord pour cette évolution ?

* * *

ASSURANCES DE LA VILLE ET DU CCAS : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS ET LE MARCHÉ À VENIR

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les crédits inscrits au Budget,

Considérant que l'actuel marché d'assurance relatif aux dommages aux biens arrive à échéance le 31 décembre 2022,

Considérant que le recours préalable à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) est nécessaire afin de déterminer le périmètre et les caractéristiques de la consultation du marché d'assurance, avant de procéder au lancement d'une nouvelle consultation en lien avec ce besoin,

Considérant que dans un souci de rationalisation économique, il a été décidé d'intégrer les différentes prestations relatives au CCAS au sein de cette consultation et qu'il y a donc lieu de passer une convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS,

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que les marchés à venir avec les prestataires retenus (assistance à maîtrise d'ouvrage et marché d'assurance).

-=-=-

Monsieur le Maire :

Assurance de la Ville et du CCAS. Ça, c'est moi. C'est une convention de groupement de commandes à venir avec le CCAS et le marché à venir. C'est le marché d'assurance relatif aux dommages aux biens. C'est toutes les X années. C'est tous les 3 ou 4 ans ? C'est le moment de la renouveler, donc c'est pour vous proposer de faire une signature conjointe avec le CCAS pour bénéficier tous les deux du groupement de commandes des dommages aux biens dont la délibération est jointe. Je pense que cela ne vous pose pas de problème. Il y a des contres ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

* * *

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS HORS DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Au terme d'un accord conclu entre les communes de l'AME, le Conseil Municipal fixe la participation aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence, pour l'année scolaire 2022/2023, à :

- 778 euros pour un enfant scolarisé en élémentaire,
- 1 437 euros pour un enfant scolarisé en maternelle

-=-=-

Monsieur le Maire :

Participation aux frais de scolarité, Madame HOUDRÉ.

Madame HOUDRÉ :

Participation aux frais de scolarité pour l'année 2022-2023, la scolarisation d'un enfant hors commune de résidence est soumise à un mécanisme de répartition des frais de scolarisation entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Une réunion s'est tenue le mardi 12 avril 2022. Après une discussion, un vote a permis de fixer le montant des frais de scolarité facturé entre la commune de résidence et la commune d'accueil. Pour l'année 2022-2023, cette participation s'élèvera donc à 1 437 € pour les élèves de maternelle et 778 € pour un élève d'élémentaire soit une augmentation de 3 %. En cas de changement de domicile au cours de l'année scolaire, la participation financière réclamée se fait au prorata de la présence effective des enfants. Tout trimestre commencé est dû. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la participation aux frais de scolarité pour l'année 2022-2023.

Monsieur le Maire :

C'est issu d'une réunion entre les communes qui se sont mises d'accord pour s'indemniser les unes et les autres dans ce domaine-là. J'imagine que cela ne pose pas de problème ? Je vous remercie.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

* * *

TARIFS DU PROGRAMME D'ANIMATIONS ÉTÉ 2022 DU SERVICE JEUNESSE ET SPORT

Comme chaque année, le service Jeunesse & Sports propose pendant les congés scolaires d'été un programme d'animation, autour d'activités sportives, du lundi au vendredi.

Plus de 20 activités (kayak, équitation, golf, escalade, baptême de l'air, plongée...) seront proposées à la journée ou à la demi-journée aux jeunes de 12 à 16 ans. Le point de rassemblement sera à l'école de voile. Intitulé « I LAC SPORTS », ce programme se tiendra du 7 juillet au 31 août 2022.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs ci-après, identiques à ceux de l'an passé :

- Prix du « Pass Sports » (donnant accès à toutes les activités de l'été) :
 - 10 € pour les Montargois qui ne sont pas inscrits à la maison des jeunes (MDJ)
 - 5 € pour les jeunes déjà inscrits à la maison des jeunes
 - 15 € pour les non-Montargois
- Prix du séjour dans le Morvan du 25 au 29 juillet 2022 : 60 € (en plus du « Pass Sports »).

===-

Monsieur le Maire :

Tarifs du programme « I LAC SPORTS », Monsieur DELANDRE.

Monsieur DELANDRE :

Présentation du programme d'animations été 2022 du service jeunesse et sport, vous parliez des tarifs. Le service jeunesse et sport propose pendant les congés scolaires d'été un programme d'animations autour d'activités sportives du lundi au vendredi. Plus de 20 activités (kayak, équitation, golf, escalade, baptême de l'air, plongée) seront proposées à la journée ou à la demi-journée aux jeunes de 12 à 16 ans. Le point de rassemblement sera l'école de voile. Intitulé « I LAC SPORTS », ce programme se tiendra du 7 juillet au 31 août 2022. Il est proposé de reconduire les tarifs 2021 à savoir prix du passeport donnant accès à toutes les activités de l'été 5 € pour les jeunes déjà inscrits à la maison des jeunes, 10 € pour les Montargois qui ne sont pas inscrits à la maison des jeunes, 15 € pour les non-Montargois, 60 € en plus du passeport pour le séjour dans le Morvan du 25 au 29 juillet 2022.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur DELANDRE. Est-ce qu'on est tous d'accord pour cette délibération Monsieur BELABBES.

Monsieur BELABBES :

C'est juste une question. Est-ce qu'on pourrait avoir prochainement un bilan des activités de la maison des jeunes et notamment sur ces activités d'été ? Je crois qu'il y en a déjà eu l'année dernière et l'année d'avant. « I LAC SPORTS », ce n'est pas la première année. Je ne me souviens pas qu'on ait eu un bilan avec le nombre de jeunes ayant participé à telle ou telle activité.

Monsieur DELANDRE :

Le bilan a été effectué dernièrement, on pourra vous le transmettre. Je verrai avec Monsieur DUCHEMIN qui a fait bilan exhaustif. On pourra vous dire cela.

Monsieur le Maire :

Merci. Tout le monde est d'accord ? Pas de problème. Monsieur NOTTIN ? Vous vous abstenez tous. D'accord.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

4 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN).

* * *

FIXATION DES TARIFS 2022-2023 DU CONSERVATOIRE PATRICIA PETIBON

Le Conseil municipal décide d'une part, de maintenir les tarifs actuels du Conservatoire pour l'année scolaire 2022-2023, et d'autre part, modifier la grille tarifaire comme suit :

- Les dispositifs pédagogiques « parcours » sortent du tarif cursus et bénéficient d'un abattement de 20 % (programme allégé).
- Les frais de dossier post-période probatoire (35 €) sont remplacés par un montant forfaitaire de 15 € par famille.

Tarifs année scolaire 2022-2023 :

DISPOSITIFS	CONTRIBUABLES MONTARGOIS ET COMMUNES CONVENTIONNÉES				AUTRES COMMUNES	
	MONTARGIS		CC4V			
	- 18 ans (1)	Adultes	- 18 ans (1)	Adultes	- 18 ans	Adultes
Précycle, Petits bonds	de 41,08 à 171,17 € (A)		de 41,08 à 171,17 € (A)		304,42 €	
Cursus instrumental, vocal, approche orchestrale	de 53,13 à 221,40 € (B)	291,10 €	de 53,13 à 221,40 € (B)	436,65 €	516,60 €	654,97 €
Cursus danse	de 53,13 à 148,34 € (D)	164,00 €	de 53,13 à 148,34 € (D)	246,00 €	266,50 €	
Parcours différencié**, parcours adulte, parcours adapté	de 42,50 à 177,12	232,88 €	de 42,50 à 177,12	349,32 €	413,28 €	523,97 €
Pratique Collective seule (2)	de 13,53 à 56,37 € (C)	56,37 €	de 13,53 à 56,37 € (C)	84,56 €	102,50 €	102,50 €
Classe de théâtre	de 37,20 à 154,98 € (E)	203,77 €	de 37,20 à 154,98 € (E)	305,65 €	361,20 €	458,48 €
Enfants issus des Orchestres à l'École (OAE) *(pour 2 années consécutives)	de 53,13 à 221,40 € (B)				*351,28 €	
Frais de dossier	15 Euros par familles					

** : si modification du parcours en cours d'année, la facturation reste inchangée.

(1) voir grille des quotients familiaux

RÉDUCTIONS FAMILLE à partir du 2ème en enfant (hors quotient familial et convention Alliance) uniquement pour les classes d'instrument, chant et danse :

Pour le 1er enfant, la cotisation est due dans son intégralité

- pour le 2ème enfant réduction de 30 %,
- pour le 3ème enfant réduction de 40 %,
- pour le 4ème enfant et suivants réduction de 50 %.

(2) Atelier seul :

(débutants) : Chorales enfants et adultes, atelier MAO, Batucada, Djembés,
(cycle 2) : Musique de chambre, Musique Ancienne 440, Orchestres, Improvisation jazz-arrangement-harmonie-écriture,
Big band, Ensemble Irlandais

Les étudiants (-25 ans au 1er septembre) bénéficieront du tarif - 18 ans selon leur lieu de résidence.

RÉDUCTION à partir d'un 2ème parcours instrumental ou de danse : 30 % de réduction sur la 2ème inscription pour le même élève
(remise non cumulable. Ne concerne pas les membres de l'Alliance)

-=-=-

Monsieur le Maire :

Conservatoire Petibon, Monsieur COQUELIN.

Monsieur COQUELIN :

Alors voici la nouvelle grille tarifaire des droits d'inscription au conservatoire pour l'année scolaire 2022-2023. Il y a deux modifications surtout administratives. Ce sont des dispositifs pédagogiques parcours qui sortent du tarif cursus et bénéficient d'un abattement de 20 % (programme allégé). Les frais de dossier post-période probatoire qui étaient 35 € sont remplacés par un montant forfaitaire de 15 € par famille. Le reste reste inchangé depuis 5 ans. J'ai une petite explication de texte. Concernant la grille tarifaire, on a ajouté une ligne « parcours différenciés, parcours adulte, parcours adapté » et on a ajouté aussi « Enfants issus des Orchestres à l'École (OAE), (pour 2 années consécutives) ». Le reste ne change pas.

Concernant les 35 €, ce qu'on appelle période probatoire c'est une période dite d'essai. Un élève peut arriver au conservatoire au mois de septembre et resté jusqu'à peu à près mi-novembre pour tester un instrument, un cours, etc. Si cela ne lui convient pas, il peut partir sans s'inscrire définitivement. Dans ce cas dans le règlement intérieur il était prévu qu'on leur demande une somme de 35 € pour l'inscription, mais cette somme on ne la touchait pratiquement jamais puisqu'une fois qu'ils étaient partis, c'était très compliqué. Il fallait monter des dossiers auprès de la trésorerie. Tout cela était un peu compliqué. Avec Marc PERBOST bien avant le COVID, on avait déjà émis l'éventualité de supprimer cela et de le remplacer par des frais de dossiers comme cela se pratique dans pratiquement tous les établissements du même type. 15 €, ce n'est pas excessif et c'est par famille. Ce ne sera pas par élève, ce sera par famille.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur COQUELIN pour ces explications très claires. On va voter. Est-ce que des gens sont contre ? Qui S'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

* * *

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU STAND DE TIR CHAMPFLEURI POUR LA FORMATION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R 511-21 et R 522-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu la délibération de l'AME n° 22-56 du 29 mars 2022,

Considérant que les agents de la police municipale intercommunale sont astreints à suivre régulièrement une formation d'entraînement annuel au maniement des armes,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'AME pour la mise à disposition du stand de tir Champfleuri.

-=-=-

Monsieur le Maire :

Convention de mise à disposition du stand de tir Champfleuri pour la formation des agents de la police intercommunale. Le titre dit ce que cela vaut. C'est un accord pour passer un accord avec les gens de la police de l'Agglomération pour venir tirer dans notre petit stand à la forêt. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Des abstentions ? Contre ? Merci.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

* * *

**FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET
DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.251-5 et suivants,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et suivants,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 19 avril 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 393 agents,

Le Conseil Municipal fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ; le nombre de femmes et d'hommes désignés comme représentants respecte les parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance sur la base des effectifs recensés au 1^{er} janvier 2022 ;

Il décide de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et de recueillir par le comité social territorial l'avis des représentants de la collectivité.

-=-=-

Monsieur le Maire :

Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Territorial et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité. Notre Directeur RH a reçu les syndicats. Je crois que c'était la CGT, FO et la CFDT. Ils se sont mis d'accord pour fixer le nombre de remplaçants titulaires. Il y en a quatre en nombre égal. Le nombre représentants suppléants est de quatre aussi. Le nombre de femmes et d'hommes désignés comme représentants respecte la part respective des femmes et d'hommes présentés au sein de l'instance sur la base des effectifs recensés au 1^{er} janvier 2022. Il décide de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et de recueillir par le comité social territorial l'avis des représentants de la collectivité. Je vous rappelle que l'effectif retenu est de 393 agents. Les choses suivent leur cours et les élections auront lieu cet automne. C'est ça Nathalie ? Le 10 décembre. Alors, c'est cet hiver. Tout le monde est d'accord. Il n'y a pas de souci. Monsieur COLLARD.

Monsieur COLLARD :

Juste quelques petites réflexions. À plusieurs reprises dans ce Conseil Municipal, on s'est passé de l'avis du CHSCT qui est quand même un organisme, comme vous le dites, paritaire et de dialogue social. J'espère qu'il n'en sera pas de même pour le CST. Pour améliorer le dialogue social, je vous propose de siéger au CST.

Monsieur le Maire :

Qui vous ?

Monsieur COLLARD :

Bien sûr.

Monsieur le Maire :

Vous n'êtes pas élu. Vous l'avez été, mais vous avez oublié que vous n'y étiez plus. Vous travaillez à Châlette maintenant. Je prends votre question, mais je crois que ce n'est pas possible. On verra Monsieur COLLARD. Je vous répondrai. Vous me surprenez. Il faut revenir à la mairie de Montargis et vous pourrez vous faire élire. Il faut qu'on vous embauche aussi.

Monsieur COLLARD :

Je ne pourrai pas me présenter. Ça, par contre, ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire :

Donc vous resterez. Aller, vous essaierez à Châlette, ils vous prendront certainement. Est-ce qu'on est d'accord pour cette délibération ? Merci.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

* * *

FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.251-5 et suivants,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 13, 20 et 100,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 19 avril 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 393 agents,

Le Conseil Municipal fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à **4** en permettant que chaque titulaire puisse disposer de deux représentants suppléants ; le nombre de femmes et d'hommes désignés comme représentants respecte les parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance sur la base des effectifs recensés au 1^{er} janvier 2022 ;

Il décide de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et de recueillir par la formation spécialisée l'avis des représentants de la collectivité.

-=-=-

Monsieur le Maire :

Nombre de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail, et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité. C'est pareil, on fixe le nombre de représentants titulaires à quatre, deux représentants suppléants, nombre de femmes et d'hommes, etc. Le paritarisme et la formation spécialisée, 393 agents.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

* * *

AUTORISATION À M. LE MAIRE D'ESTER EN JUSTICE EN CAS DE LITIGE RELATIF AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements,

Considérant le renouvellement des instances paritaires le 8 décembre 2022 afin d'élire les représentants du personnel qui siégeront au sein du Comité Social Territorial,

Considérant qu'il importe d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la collectivité en cas de contentieux relatif aux opérations électorales,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à représenter la collectivité pour tout litige relatif aux élections professionnelles du Comité Social Territorial du 8 décembre 2022 et de faire appel à un avocat en cas de besoin.

-=-=-

Monsieur le Maire :

Le 19, autorisation du Maire d'ester en justice en cas de litige relatif aux élections professionnelles du Comité Social Territorial. Il paraît que c'est une délibération qu'il faut qu'on prenne pour pouvoir le jour du vote s'il y avait un problème pouvoir ester en justice. Cela me semble un peu aberrant, mais c'est comme ça. Donc, on autorise le Maire à représenter la collectivité pour tout litige relatif aux élections

professionnelles du Comité Social Territorial du 8 décembre 2022, voilà la date, et de faire appel à un avocat en cas de besoin, et d'instruire les crédits nécessaires au budget, et régler les sommes dues et les frais d'honoraires. Si on avait un contentieux, il faudrait pouvoir l'engager. Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus ? Madame.

Madame LEROY :

Cette délibération que vous nous proposez autorisant le Maire à ester en justice et établie dans le cadre du renouvellement des instances paritaires. Que le Maire défende les intérêts de la commune, cela tombe sous le sens puisque c'est sa mission. Qu'il soit inscrit un crédit suffisant et raisonnable au budget d'une façon globale pour la vie de la commune, cela peut s'entendre. Mais que vous éprouviez le besoin de l'inscrire précisément sur ce point donne l'impression que vous êtes déjà sur le pied de guerre contre l'une ou l'autre de ces personnes représentantes de syndicat ou de personnel. Il sera toujours temps de consulter le Conseil Municipal si besoin. C'est pourquoi nous nous abstenons.

Monsieur le Maire :

C'est une disposition légale qui doit être prise. Ce n'est pas moi qui aie été inventé cette histoire-là. C'est simplement pour qu'en cas de problème, on puisse immédiatement réagir pour un référé s'il y a besoin de prendre un référé ou quelque chose comme ça, d'avoir un avocat qui nous conseille là-dessus. Je n'ai jamais pensé à un truc pareil. C'est une histoire qui est arrivée. C'est la loi qui l'impose. Alors, on vous abstient. Tous les trois, vous êtes abstentionnistes ? Très bien. Et vous aussi, très bien tout le monde s'abstient. C'est bien. Nous sommes pour parce que nous suivons la loi.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

7 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, M. MASSON, Mme LEROY, M. PROFFIT)

* * *

Monsieur le Maire :

À cette heure, le Conseil est terminé. Le prochain Conseil est le 11 juillet. Je voudrais rendre hommage à notre amie Christine PARIS qui est là. Elle ne voulait pas qu'on lui fasse de fête. Elle est rentrée en 1986 à la Mairie. Elle nous quitte avec 36 ans d'ancienneté et je voudrais qu'on lui fasse un petit hommage puisqu'elle ne veut rien. On peut quand même Christine... Bravo !

Applaudissements

Monsieur le Maire :

Moi aussi, j'ai un peu votre âge à la Mairie. Je serai applaudi un jour. Christine, je vous dis merci pour tout ce que vous avez fait. Votre mari est parti en avant-première il n'y a pas longtemps. Je sais que vous allez repartir dans le Sud et je vous souhaite une très belle retraite. Soyez aussi souriante que vous l'avez été avec nous et efficace surtout parce que vous avez su mener de main de maître dans les affaires générales ce secrétariat général qui a beaucoup évolué depuis quelques années. Je me souviens de l'époque de Nicole PINTENA qui était avec vous. Vous êtes la reine de tous les taxis, les délibérations spéciales quand il faut hospitaliser quelqu'un, les Conseils Municipaux. Enfin, vous connaissez beaucoup de choses et vous êtes un puits de savoir pour notre Mairie. Il est vrai qu'on perd beaucoup en vous voyant partir, mais la remplaçante qui arrive à l'air de bien s'habituer. Je crois qu'elle vient tuiler avec vous un petit peu cette semaine. Je vous souhaite une très bonne retraite et puisque vous voulez qu'on ne fasse rien, on n'a fait que ça. Bon vent, Christine, et merci pour tout.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis